

IVAN VAN DE CLOOT KAREL VOLCKAERT

TAX

SHIFT

**POURQUOI NOTRE PAYS A BESOIN
D'UNE RÉFORME FISCALE**



ITINERA
Expertise - Pathways - Impact



**LANNOO
CAMPUS**

La version originale de ce livre est *Taxshift. Waarom ons land een belastinghervorming nodig heeft*, publié chez LannooCampus (2015).

D/2016/45/137– ISBN 978 94 014 3087 6 – NUR 783

Maquette de couverture : Gert Degrande | DE WITLOFCOMPAGNIE

Mise en pages : Jurgen Leemans

© Ivan Van de Cloot, Karel Volckaert & Éditions Lannoo, Tielt, 2016.

LannooCampus fait partie de la division livres et multimédia des Éditions Lannoo sa.

Tous droits réservés.

Cet ouvrage ne peut être reproduit, même partiellement, sous quelque forme que ce soit (photocopie, duplicateur, microfilm ou tout autre procédé analogique ou numérique) sans une autorisation écrite de l'éditeur.

Éditions LannooCampus
Erasme Ruelensvest 179 bte 101
B-3001 Louvain
www.lannoocampus.be

CONTENU

PRÉFACE	9
Les Belges paient beaucoup d'impôts	9
VINGT PRINCIPES POLITIQUES	13
1. LE PLUS GRAND REDISTRIBUTEUR DU MONDE	17
2. INSOUTENABLE À LONG TERME	27
3. LE MÉCANISME FISCAL	33
Les impôts en guise de paiement des services publics	33
Les épaules les plus fortes supportent les charges les plus lourdes	34
Le fisc, thérapeute du comportement	36
Lever l'impôt coûte également de l'argent	37
Comment fonctionnent les impôts ?	39
Une application pratique : Quel peut être le taux d'imposition maximum ?	43
Taxer ce qui n'est pas flexible	54
4. PAYER DES IMPÔTS À VIE	57
5. LA COHÉRENCE DES PRÉLÈVEMENTS PUBLICS	61
6. IMPÔTS EN BELGIQUE	65
Exonérations, abattements et réductions	68
7. IMPÔT SUR LES PERSONNES PHYSIQUES	71
Des allocations sociales, des cotisations sociales ?	72
Taux d'imposition marginaux élevés pour les bas revenus	82
L'impôt à taux unique en Belgique	88

Surprise : les abattements ne font presque pas la différence	92
Charge fiscale individuelle ou commune ?	99

8. L'IMPÔT SUR LA CONSOMMATION **101**

La privatisation des coûts sociaux externes	101
Objectif : un tarif uniforme sur tous les biens de consommation	106
Les impôts indirects sont-ils régressifs ?	110
Remplacer le taux nul par un abattement fixe	113
L'effet redistributif d'une hausse de la TVA d'après les modèles de micro-simulation	114
Les effets d'un glissement de la charge fiscale du travail vers la consommation suivant les modèles économiques dynamiques	115
Scénario illustratif d'un glissement vers un impôt sur la consommation	116

6

9. L'IMPÔT SUR LA FORTUNE **119**

Équité horizontale dans la taxation immobilière	124
Sens et non-sens de l'impôt sur la fortune	126
Taxation de la plus-value et taxation complexe	128
Ne taxez pas le rendement normal, mais le rendement excessif	132
Équité fiscale et impôt sur la plus-value	133
Le traitement des paradis fiscaux pour les personnes physiques	139

10. L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS **141**

Coordination internationale : source, domicile, destination	146
Stimuler les investissements en Belgique	148
Taxer les profits anormaux. La déduction pour capital à risque	151
Encore l'impôt sur la consommation	154
Le capital doit-il être taxé moins, autant ou plus que le travail ?	155

11. VISION POLITIQUE **159**

Tax shift	160
Réforme fiscale fondamentale	160

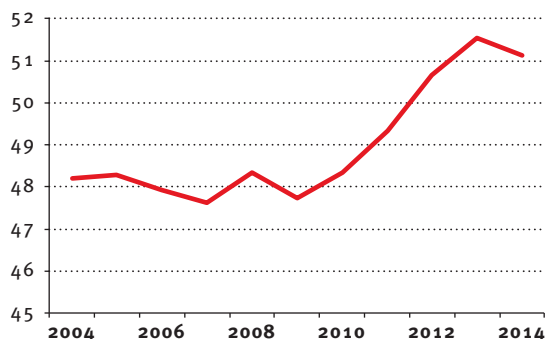
12. RECOMMANDATIONS	163
Une politique cohérente	163
Évaluer les réformes dans leur globalité	163
Combattre la fraude fiscale et conclure des accords fiscaux internationaux solides	164
Une transition vers un système d'imposition favorisant une croissance durable	165
Une réforme fiscale budgétairement responsable qui libère le travail	165
Affiner le système fiscal belge de l'impôt sur le revenu avec un réalisme suffisant et créer de justes incitations pour l'innovation	166
Introduire un système de corbeilles de déduction et mettre en œuvre une simplification fiscale	166
VINGT PRINCIPES POLITIQUES	167
RÉFÉRENCES	171

PRÉFACE

Les Belges paient beaucoup d'impôts

En Belgique, le fisc prélève sur ce que génère annuellement notre économie, près de 5 points de pourcentage de plus que la moyenne de la zone euro. Autrement dit, si la Belgique alignait sa pression fiscale sur celle de nos pays voisins, le revenu disponible des Belges et de leurs entreprises augmenterait de quelque 18 milliards d'euros.

9

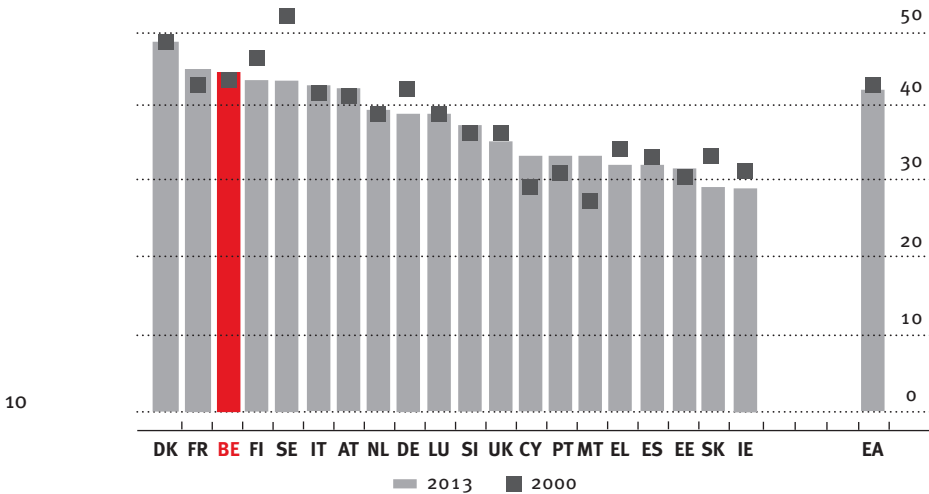


Graphique 1 : Évolution de la pression fiscale en Belgique (% PIB) (source : BNB, ICN)

Historiquement, les pays scandinaves étaient en tête de ce classement. Mais, depuis 2000, la Suède et – dans une moindre mesure – la Finlande ont commencé à réduire leurs charges fiscales. Aujourd'hui, ces dernières sont inférieures aux nôtres. L'Allemagne, l'Irlande et la Slovaquie, où la pression fiscale était déjà inférieure, ont aussi continué à réduire leurs impôts au cours des dernières années.

La 'droite' estime que l'État-providence (Big Brother ?) puise aujourd'hui beaucoup trop dans la poche du petit contribuable. La 'gauche', elle, ne manque pas de souligner tout ce que fait l'État en échange de nos impôts – sans omettre de préciser qu'une grande partie du revenu ou du patrimoine n'est pas taxée.

TAX SHIFT



Graphique 2 : Comparaison internationale de la pression fiscale totale (%PIB) (source : BNB, CE)

Cette contribution a pour but de mettre fin à ce fâcheux différend. Nous voulons expliquer comment fonctionne le régime fiscal, et pourquoi plusieurs impôts peuvent (ou doivent) coexister. Une meilleure compréhension de l'influence des impôts sur notre bien-être et sur notre comportement doit nous aider à réfléchir avec pragmatisme aux réformes à mener au lieu de réduire le débat à la seule question de 'qui paie quoi ?'.

Le système fiscal belge doit être réformé. Voici deux constatations significatives à propos de ce régime métastable :

- ▶ La Belgique est le plus grand redistributeur fiscal du monde. Aucun autre pays ne parvient à réduire de moitié l'inégalité des revenus grâce aux impôts et aux transferts.
- ▶ *L'Inventaire des exonérations, abattements et réductions qui influencent les recettes de l'État* est sans fin. Toutes nos déductions fiscales représentent ensemble presque deux tiers des impôts (effectivement) perçus.

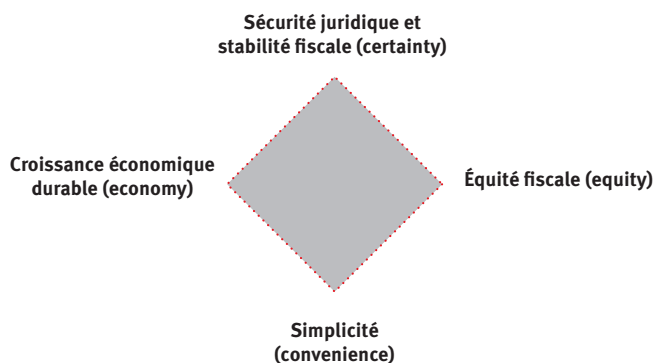
Est-ce là l'État-providence du 21^e siècle, ou sont-ce ses dérives ? Comment cet ancien système peut-il survivre alors qu'une montagne de dettes doit être remboursée, que la population vieillit, que d'énormes investissements sont nécessaires pour transformer notre économie axée sur les combustibles fossiles, et que l'Europe perd sa capacité à régner sur le monde ?

Ceci est un plaidoyer en faveur d'une société dans laquelle le régime fiscal/la sécurité sociale n'engage aucune lutte entre les assistés et les contribuables, entre les débiteurs et les créanciers, mais peut au contraire contribuer à une meilleure cohabitation.

Les auteurs remercient Etienne de Callatay et Jean Hindriks pour leurs remarques constructives et Alexandre Simons pour son aide.

VINGT PRINCIPES POLITIQUES

La fiscalité vise plusieurs objectifs politiques pas toujours faciles à concilier. Comme dans d'autres domaines, nous pouvons appliquer le 'carré magique des objectifs'. (Nous pouvons aussi regrouper tous les objectifs dérivés dans ce carré).¹



13

Graphique 3 : Carré magique des objectifs de la fiscalité

Voici vingt recommandations, qui se résument aux quatre objectifs fondamentaux du carré.

Commençons par le point de départ suivant :

À long terme, les finances publiques belges sont insoutenables. Notre régime fiscal est mal adapté pour faire face aux défis du 21^e siècle. Ni l'amalgame de la redistribution et de la pression fiscale records, ni la complexité des 'exonérations, abattements et réductions qui influencent les recettes de l'État' ne forment une base stable pour le futur.

Comment pouvons-nous transformer cet équilibre métastable en une politique socio-économique durable ? Nous proposons ici les principes des réformes. Nous les expliciterons plus concrètement à la fin du livre :

1. Notre pays a besoin d'une réforme fiscale fondamentale et non pas de quelques solutions hâtives et éphémères (*quick fixes*).
2. Le régime fiscal, la sécurité sociale et le fonctionnement du gouvernement sont un ensemble indissociable. Évaluons les effets des réformes sur la redistribution et sur l'efficacité économique de l'ensemble, et non pas sur chaque élément de l'ensemble pris séparément.
3. Tous les impôts ne sont pas aussi favorables à une croissance durable. Mettons en place un glissement des impôts néfastes vers des impôts moins néfastes.
4. Veillons à ce que les instruments fiscaux donnent les justes incitations. Évitions à tout prix qu'ils freinent inutilement l'atteinte des objectifs.
5. Chaque société doit déterminer le niveau de redistribution qu'elle juge idéal. Analysons la meilleure manière de parvenir au plus proche de ce niveau idéal, tout en limitant au maximum la perte de prospérité associée.
6. Poursuivons un traitement 'holistique' des 'revenus' en harmonisant les règles des impôts tant sur la fortune que sur la consommation, le travail et l'esprit d'entreprise.
7. Prévoyons l'impact et les conséquences d'une taxe.
8. Veillons à ce que les taxes (et les contributions) incitent les gens à se mettre au travail et à contribuer.

9. De manière générale, optons pour une base d'imposition aussi large que possible avec des tarifs plus faibles.
10. Simplifions le plus possible la taxe sur la valeur ajoutée.
11. Tenons compte du changement de comportement des acteurs suite aux modifications des taux d'imposition.
12. Réformons la fiscalité sur les biens immobiliers.
13. Respectons le principe de neutralité qui veut taxer aussi uniformément que possible les revenus uniformes issus de la fortune.
14. Évitions de perturber inutilement le choix de consommer aujourd'hui ou demain.
15. N'oublions pas que la cohérence interne du régime fiscal est essentielle.
16. Luttons le plus efficacement possible contre la fraude sociale et la fraude fiscale.
17. Visons à promouvoir d'urgence une plus grande transparence fiscale.
18. Favorisons le benchmarking et, par exemple, l'analyse des différences par rapport aux pays voisins.
19. La simplicité est une valeur fondamentale. Elle permet de réduire la charge administrative inutile, tant pour les autorités que pour le contribuable.
20. Évaluons chaque mesure fiscale à temps.

1. LE PLUS GRAND REDISTRIBUTEUR DU MONDE

La Belgique est un pays pauvre aux ressortissants riches. Ensemble, les Belges possèdent plus de 1000 milliards d'euros en épargnes, en investissements, en assurances-vie et en autres biens dits mobiliers. Le patrimoine immobilier – la valeur de nos biens immobiliers après la soustraction des crédits hypothécaires – doit être au moins aussi important. Après la déduction de ses dettes, l'État compte pour sa part un montant négatif de 300 milliards !²

Bien entendu, ces richesses ne sont pas réparties de façon égale entre les Belges. Selon l'analyse récente de Davies & Shorrocks, la part de revenu du décile supérieur (ci-après top) de notre pays, c'est-à-dire des 10 % les plus riches, s'élève à 47,2 % du revenu total. Depuis 2000, ce chiffre est resté plus ou moins stable³. Dans beaucoup d'autres pays européens, le top 10 % détient jusqu'à 60 % de la fortune, voire plus. Et dans de nombreux pays, cette concentration s'accroît.

17

Tableau 1 : Évolution de la fortune du top 10 % (2000-2014)

Pays	Part du décile supérieur (%)			Évolution du décile supérieur		
	2000	2007	2014	2000-2007	2007-2014	2000-2014
Chine	48.6	56.1	64.0	forte hausse	forte hausse	forte hausse
Egypte	61.0	65.3	73.3	forte hausse	forte hausse	forte hausse
Hong Kong	65.6	69.3	77.5	forte hausse	forte hausse	forte hausse
Turquie	66.7	70.2	77.7	hausse	forte hausse	forte hausse
Corée	53.2	55.2	62.8	hausse	forte hausse	forte hausse
Argentine	63.1	59.9	71.8	baisse	forte hausse	forte hausse
Inde	65.9	72.3	74.0	forte hausse	hausse	forte hausse
Russie	77.1	75.4	84.8	baisse	forte hausse	forte hausse
Taïwan	54.3	54.7	62.0	quasi invariable	forte hausse	forte hausse
Indonésie	71.2	70.2	77.2	légère baisse	forte hausse	hausse
Israël	62.4	64.6	67.3	hausse	hausse	hausse
Tchéquie	62.7	59.3	67.3	baisse	forte hausse	hausse
Brésil	69.4	68.8	73.3	quasi invariable	forte hausse	hausse
Royaume-Uni	51.5	52.0	54.1	quasi invariable	hausse	hausse
Espagne	54.1	52.0	55.6	baisse	forte hausse	légère hausse
Chili	67.6	62.4	68.9	forte baisse	forte hausse	légère hausse
Émirats Arabes Unis	59.1	60.6	60.4	hausse	quasi invariable	légère hausse
Grèce	54.8	48.6	56.1	forte baisse	forte hausse	quasi invariable
Autriche	63.0	63.0	63.8	quasi invariable	légère hausse	quasi invariable

TAX SHIFT

Thaïlande	74.4	69.3	75.0	forte baisse	forte hausse	quasi invariable
Portugal	57.8	56.0	58.3	baisse	hausse	quasi invariable
Irlande	58.2	57.8	58.5	quasi invariable	légère hausse	quasi invariable
Pérou	73.3	73.3	73.3	quasi invariable	quasi invariable	quasi invariable
Australie	51.1	50.7	51.1	quasi invariable	quasi invariable	quasi invariable
États-Unis	74.6	74.8	74.6	quasi invariable	quasi invariable	quasi invariable
Belgique	47.5	47.1	47.2	quasi invariable	quasi invariable	quasi invariable
Pays-Bas	55.2	53.6	54.8	baisse	légère hausse	quasi invariable
Afrique du sud	72.2	69.0	71.7	baisse	hausse	quasi invariable
Finlande	55.0	54.5	54.5	quasi invariable	quasi invariable	quasi invariable
Italie	52.6	47.9	51.5	forte baisse	forte hausse	quasi invariable
Suède	69.7	68.6	68.6	légère baisse	quasi invariable	quasi invariable
Norvège	67.0	66.5	65.8	quasi invariable	légère baisse	quasi invariable
Suisse	73.4	72.0	71.9	légère baisse	quasi invariable	légère baisse
Danemark	68.9	62.6	67.5	forte baisse	forte hausse	légère baisse
Allemagne	63.9	61.7	61.7	baisse	quasi invariable	légère baisse
Japon	51.0	49.4	48.5	baisse	légère baisse	légère baisse
Philippines	79.0	69.2	76.0	forte baisse	forte hausse	baisse
France	56.4	51.1	53.1	forte baisse	hausse	baisse
Colombie	69.4	66.4	65.2	baisse	baisse	baisse
Canada	61.5	58.0	57.0	baisse	légère baisse	baisse
Mexique	68.9	63.5	64.4	forte baisse	légère hausse	baisse
Malaisie	77.0	73.9	71.8	baisse	baisse	baisse
Nouvelle Zélande	62.3	61.2	57.0	légère baisse	forte baisse	baisse
Singapour	66.0	57.3	59.6	forte baisse	hausse	baisse
Arabie saoudite	73.3	73.4	66.4	quasi invariable	forte baisse	forte baisse
Pologne	69.9	61.1	62.8	forte baisse	hausse	forte baisse

18

La Banque centrale européenne (BCE) a effectué un sondage portant sur la répartition de la fortune en Europe. Malheureusement, un problème de représentativité se pose pour le groupe des grandes fortunes, car combien de familles parmi les plus riches sont reprises dans un échantillon de 2000 personnes ? Mais, même si nous sommes contraints de nous en tenir aux données disponibles, nous devons être conscients de leurs limites. Selon le traitement des données de la BCE par Kuypers & Marx⁴, le top 10 % en Belgique détient 44,23 % de la fortune nette et le top 1 % en possède 12,37 %. Quoi qu'il en soit, ces chiffres sont inférieurs à ceux d'autres pays. Mentionnons également les données recueillies par l'économiste français Piketty⁵. Selon ces chiffres, la fortune du top 10 % s'élèverait à 64 % en Europe et à plus de 70 % aux États-Unis. Pour le top 1 %, ces chiffres seraient de 24 % en Europe et de plus de 30 % aux États-Unis. Selon Piketty encore, les chiffres pour le top 1 % en 1810 s'élevaient à 52,1 % en Europe et à 25 % aux États-Unis.

En 1914, le statisticien italien Corrado Gini propose de représenter la répartition inégale de la fortune (ou du revenu) par un seul coefficient. Si pour une société, le coefficient de Gini est 0, tout le monde y dispose de la même fortune ; au plus le coefficient tend vers 1, au plus on se rapproche d'une société où un seul individu dispose de l'ensemble de la fortune nationale.

Pour la Belgique, les Nations-Unies ont calculé un coefficient de Gini de 0,66⁶ *pour la fortune* ; le Japon a le coefficient de Gini le plus bas (0,55) et les États-Unis et la Suisse sont en lice pour la première place (0,80). Pour le monde entier, les Nations-Unies ont abouti à un coefficient effarant de 0,89. Le top 1 % des plus riches possède presque 50 % des richesses, alors que les 50 % des plus pauvres ne détiennent qu'un petit pourcent de la fortune mondiale. Les dernières années, ces inégalités n'ont fait que se creuser.

19

Notre État-providence est fondé sur la conviction que l'inégalité due à des facteurs hors du contrôle de l'individu, peut (doit) être corrigée par les autorités. Tout le monde ne naît pas avec les mêmes aptitudes et ne grandit pas dans le même environnement social. Il en va de même pour la maladie et l'invalidité : ils ne résultent pas d'une volonté personnelle. Mis à part l'effort personnel, presque tout entre en compte pour une 'correction' par l'État. C'est pourquoi son intervention se présente sous différentes formes. L'État offre l'enseignement, les soins de santé, les transports en commun et le logement à la population à des prix inférieurs à ceux du marché. Des entreprises peuvent être contraintes à appliquer des tarifs adaptés pour l'électricité, le gaz et les télécommunications par exemple. L'infrastructure est exempte de péage. Il y a aussi une armée. Mais, l'État intervient principalement dans les prestations sociales, qui sont financées par les impôts et les cotisations sociales.

La redistribution est un thème central du débat public sur les impôts. Le bon fonctionnement de l'État-providence dépend de l'accord de toutes les franges de la population. L'opinion de la 'gauche' selon laquelle l'État doit corriger ce que la nature a mal fait – la répartition inégale du talent, de la fortune, de la chance – risque d'aliéner les plus aisés de la société, si après la redistribution du revenu, la pression fiscale est jugée trop élevée par la moitié riche de la 'droite'. À l'inverse, l'arbitraire de ce que nous recevons à la naissance ne peut pas être une fatalité qui prive les moins nantis de certaines libertés ou possibilités. (Ce qui n'empêche que certaines formes d'inégalité pourraient peut-être s'avérer en

faveur de *tout le monde*). Ce qui est vrai pour les *happy few*, l'est aussi pour les moins aisés : il faut éviter qu'ils se détournent de la société.

Ils ne peuvent pas être obligés de compter sur la pitié ou la charité, mais sur une réciprocité qui reflète la cohésion de la société. Le plus grand défi du régime fiscal est de préserver cette alliance sociale.

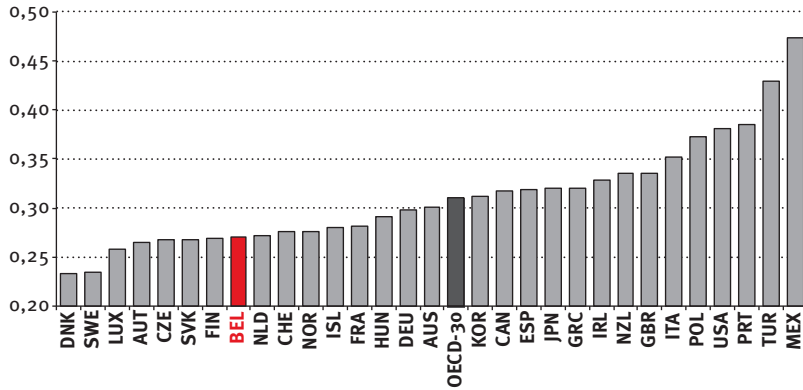
Si nous voulons honorer le principe « aux épaules les plus larges de supporter les charges les plus lourdes », il faut instaurer un régime fiscal progressif et redistributif, transferts compris. Mais ce n'est pas tout. Quels critères les autorités retiennent-elles pour vérifier la pression fiscale qu'une famille peut supporter ? Ses sources de revenus ? Ou ses dépenses de consommation ? Faut-il un équilibre relatif entre les montants versés par un individu et les avantages dont il bénéficie 'en échange' ? Faut-il plus d'équité entre les générations ? Et si nous visons la plus grande prospérité possible, le plus grand bonheur intérieur brut possible, comment allons-nous vérifier si nous nous rapprochons de cet objectif ? Ou bien l'État opterait-il pour le *difference principle*⁷ contesté de John Rawls, qui dit que chaque correction d'inégalité doit améliorer davantage la situation des moins aisés ? Nous y reviendrons au chapitre suivant.

20

Finalement, imposer des taxes n'est pas gratuit. Les gens doivent comprendre qu'il faut trouver un équilibre entre d'une part, la redistribution et d'autre part, le coût des impôts en termes d'efficacité⁸. La redistribution, c'est comme transférer de l'eau d'un seau à un autre, on en perd toujours une partie dans la manipulation. En fait, chaque transfert des riches aux pauvres fait perdre de l'argent à la société dans son ensemble. Reste à savoir ce qu'accepte le pays. S'il accepte une perte plus importante, il aura une plus grande aversion pour l'inégalité et il optera pour davantage de redistribution. À l'inverse, une société plus réticente à ces pertes acceptera moins de redistribution. Certaines inégalités peuvent aussi être source d'inefficacité.

Il n'y a pas de mal à souligner que la Belgique est un pays à faible inégalité de revenu. Le tableau 4 compare le coefficient de Gini *des revenus* en Belgique avec celui des autres pays de l'OCDE⁹ :

De plus, la Belgique est un des pays où cette inégalité a le moins augmenté dans le passé récent. Ces trois dernières décennies, les revenus du top 10 % de notre pays ont même connu une hausse plus légère que ceux des derniers 10 %¹⁰. Une autre constatation découle du tableau 2 : dans des pays tels que le Japon, l'Italie,



Graphique 4 : Inégalité de revenus mesurée à l'aide du coefficient de Gini

Tableau 2 : Évolution des 'hauts revenus' et 'bas revenus'

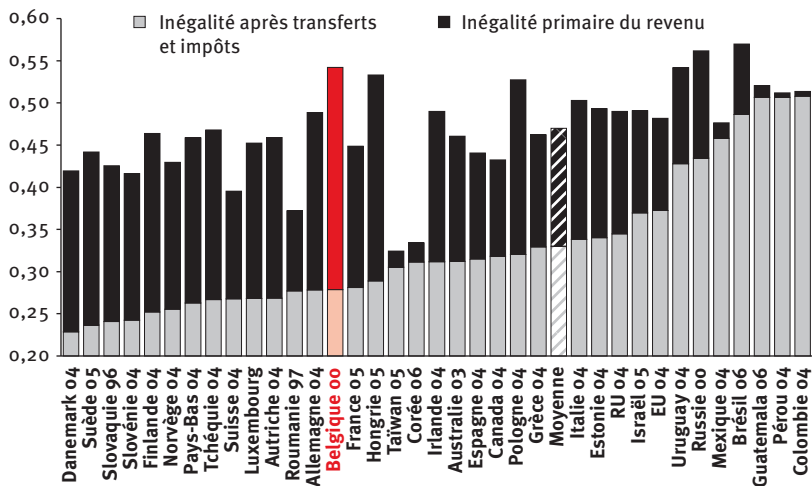
Revenu réel d'un ménage, mi 1980 – fin 2000	Moyenne (modification annuelle en %)			
	Population totale	Décile inférieur	Décile supérieur	Différence
Suède	1,8	0,4	2,4	2
Israël	2,3	0,8	2,8	2
Royaume-Uni	2,1	0,9	2,5	1,6
Australie	3,6	3	4,5	1,5
Allemagne	0,9	0,1	1,6	1,5
Luxembourg	2,2	1,5	2,9	1,4
Nouvelle-Zélande	1,5	1,1	2,5	1,4
États-Unis	0,9	0,1	1,5	1,4
Norvège	2,3	1,4	2,7	1,3
Finlande	1,7	1,2	2,5	1,3
Tchéquie	2,7	1,8	3	1,2
Pays-Bas	1,4	0,5	1,6	1,1
Italie	0,8	0,2	1,1	0,9
Mexique	1,4	0,8	1,7	0,9
Danemark	1	0,7	1,5	0,8
Japon	0,3	-0,5	0,3	0,8
Canada	1,1	0,9	1,6	0,7
Autriche	1,3	0,6	1,1	0,5
Hongrie	0,6	0,4	0,6	0,2
France	1,2	1,6	1,3	-0,3
Belgique	1,1	1,7	1,2	-0,5
Irlande	3,6	3,9	2,5	-1,4
Espagne	3,1	3,9	2,5	-1,4
Grèce	2,1	3,4	1,8	-1,6
Portugal	2	3,6	1,1	-2,5
OCDE-27	1,7	1,4	1,9	0,5

l’Allemagne et les États-Unis, les revenus réels du décile inférieur (quasi)stagnent depuis plusieurs années déjà.

En Belgique, le coefficient de Gini pour le revenu disponible est d’environ 0,28 depuis des décennies. La répartition du revenu dans notre pays est plus égalitaire que dans la majorité des pays – du moins, après les impôts et les transferts.

La Belgique est incontestablement un des plus grands redistributeurs du monde, si elle n’en est pas le plus grand. C’est ce qu’affirment aussi bien l’OCDE que la *Luxembourg Income Study*¹¹. Aucun pays ne parvient à faire baisser autant son coefficient de Gini, relativement élevé pour le revenu brut. Après les transferts et les impôts, il chute de 0,55 à 0,28.

22



Graphique 5 : Inégalité de revenu avant et après les transferts et les impôts

Ce sont surtout les pensions et, dans une moindre mesure, l’impôt des personnes physiques qui sont à la base de la redistribution. Les autres interventions – allocations familiales, allocations de chômage, etc. – contribuent pour moins d’un cinquième à l’immense baisse du coefficient de Gini¹². Il devrait donc être possible de rendre le système encore plus efficace sans pour autant faire de concessions sur le plan de la redistribution.